



Assemblée générale

Cinquantième session

62^e séance plénière

Jeudi 16 novembre 1995, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Freitas do Amaral (Portugal)

En l'absence du Président, M. Pibulsonggram (Thaïlande), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 25.

Point 15 de l'ordre du jour (suite)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux

b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va procéder ce matin à l'élection de dix-huit membres du Conseil économique et social pour remplacer les membres dont le mandat expire le 31 décembre 1995.

Les dix-huit membres sortants sont les suivants : Bahamas, Bhoutan, Canada, Chine, Cuba, Danemark, Gabon, Jamahiriya arabe libyenne, Mexique, Nigéria, Norvège, République de Corée, Roumanie, Fédération de Russie, Sri Lanka, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Zaïre.

Je voudrais rappeler aux membres de l'Assemblée qu'à compter du 1er janvier 1996, les États suivants continueront d'être membres du Conseil économique et social : Australie,

Bélarus, Brésil, Bulgarie, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Égypte, France, Allemagne, Ghana, Grèce, Inde, Indonésie, Irlande, Jamaïque, Japon, Luxembourg, Malaisie, Pays-Bas, Pakistan, Paraguay, Philippines, Pologne, Portugal, Sénégal, Afrique du Sud, Soudan, Thaïlande, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique, Venezuela et Zimbabwe. Les noms de ces trente-six États ne doivent donc pas apparaître sur les bulletins de vote.

Conformément au paragraphe 4 du dispositif de la résolution 2847 (XXVI) de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1971, et compte tenu du nombre d'États qui demeureront membres du Conseil après le 1er janvier 1996, les dix-huit membres doivent être élus de la façon suivante : quatre membres du Groupe des États d'Afrique; quatre du Groupe des États d'Asie; trois du Groupe des États d'Europe orientale; trois du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et quatre du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Les bulletins de vote reflètent ce schéma.

Je tiens à informer les membres de l'Assemblée que les candidats — dont le nombre n'excédera pas celui de sièges à pourvoir — qui auront reçu le plus grand nombre de voix et obtenu la majorité requise des deux tiers seront déclarés élus. En cas de ballottage pour un siège restant à pourvoir, il sera procédé à un scrutin limité à ceux des candidats qui auront obtenu un nombre égal de voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à l'article 92 du règlement intérieur, l'élection aura lieu au scrutin secret, et il ne sera fait aucune présentation de candidature.

Je donne la parole au représentant de l'Afrique du Sud, en sa qualité de Président du Groupe des États d'Afrique.

M. Jele (Afrique du Sud) (*interprétation de l'anglais*) : En ma qualité de Président du Groupe des États d'Afrique pour le mois de novembre 1995, j'ai l'honneur d'informer l'Assemblée générale que les candidatures de la République centrafricaine, du Gabon, du Togo et de la Tunisie ont été entérinées par le Groupe aux fins de l'élection au Conseil économique et social pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1996.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brunéi Darussalam, en sa qualité de Président du Groupe des États d'Asie.

M. Jemat (Brunéi Darussalam) (*interprétation de l'anglais*) : En ma qualité de Président du Groupe des États d'Asie pour le mois de novembre 1995, j'ai l'honneur d'informer l'Assemblée générale que le Bangladesh, le Cambodge, la Chine, la République islamique d'Iran, la Jordanie, le Liban, le Népal et la République arabe syrienne ont présenté leur candidature à l'élection au Conseil économique et social.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Albanie, en sa qualité de Président du Groupe des États d'Europe orientale.

M. Kulla (Albanie) (*interprétation de l'anglais*) : En ma qualité de Président du Groupe des États d'Europe orientale pour le mois en cours, j'ai l'honneur d'informer l'Assemblée générale que le Groupe présente quatre candidatures pour les trois sièges vacants du Conseil économique et social. Ces candidats sont : la République tchèque, la Roumanie, la Fédération de Russie et l'Ukraine. Le Groupe n'a pas été en mesure d'entériner l'une quelconque de ces candidatures.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la

Bolivie, en sa qualité de Président du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Camacho Omiste (Bolivie) (*interprétation de l'anglais*) : En ma qualité de Président du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour le mois de novembre 1995, j'ai l'honneur d'informer l'Assemblée générale que la région présente cinq candidats à l'élection au Conseil économique et social : l'Argentine, la Bolivie, l'Équateur, le Guyana et le Nicaragua.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M. Biørn Lian (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : En ma qualité de Président du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour le mois de novembre 1995, j'ai l'honneur d'informer l'Assemblée générale que le Groupe présente quatre candidats pour les quatre sièges vacants au Conseil économique et social. Ces candidats, qui sont entérinés par le Groupe, sont : le Canada, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne, qui souhaite faire une déclaration.

M. Abou-Hadid (République arabe syrienne) (*interprétation de l'arabe*) : Comme l'a mentionné le Président du Groupe des États d'Asie, la République arabe syrienne est l'un des États qui se sont portés candidats à un siège vacant au Conseil économique et social pour une période de trois ans allant de 1996 à 1998. La Syrie, désireuse de préserver l'unité du Groupe des États d'Asie, et en signe de respect à son égard, annonce le retrait, à la présente session, de sa candidature, au profit du Liban. Tout en remerciant tous les pays qui ont bien voulu appuyer notre candidature nous leur demandons de prendre acte de notre retrait et d'apporter leur soutien à notre pays frère, le Liban.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne pour sa coopération.

Conformément au règlement intérieur, nous allons procéder maintenant à l'élection au scrutin secret, compte tenu des déclarations faites par les représentants de l'Albanie, de la Bolivie, du Brunéi Darussalam, de la Norvège, de

l'Afrique du Sud et de la République arabe syrienne. Des bulletins de vote marqués A, B, C, D et E vont maintenant être distribués. Je demande aux représentants de n'utiliser que ces bulletins de vote et d'y inscrire le nom des États pour lesquels ils souhaitent voter.

Tout bulletin de vote qui contiendra davantage de noms pour la région pertinente que le nombre de sièges qui lui sont assignés sera déclaré nul. Les bulletins de vote portant le nom d'États Membres qui ne sont pas éligibles pour cette région ne seront pas comptés.

Sur l'invitation du Président par intérim, Mme Coelho da Cruz (Angola), Mme Bosheck (Allemagne), Mme Corado-Cuevas (Guatemala), M. Kazykhanov (Kazakhstan) et Mme Raduchowska-Brochwicz (Pologne) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 11 heures, est reprise à 12 h 30.

Le Président par intérim (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant :

Groupe A - États d'Afrique

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	175
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	0
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	175
<i>Abstentions :</i>	0
<i>Nombre de votants :</i>	175
<i>Majorité requise des deux tiers :</i>	117
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	

Tunisie	173
Gabon	172
Togo	170
République centrafricaine	161
Nigéria	2
Guinée-Bissau	1
Zaïre	1

Groupe B - États d'Asie

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	175
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	0
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	175
<i>Abstentions :</i>	0
<i>Nombre de votants :</i>	175
<i>Majorité requise des deux tiers :</i>	117

Nombre de voix obtenues :

Chine	137
Bangladesh	121
Liban	112
Jordanie	88
Iran (République islamique d')	79
Cambodge	75
Népal	59
République arabe syrienne	2
Viet Nam	2
Koweït	1
République de Corée	1
Sri Lanka	1

Groupe C - États d'Europe orientale

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	175
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	0
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	175
<i>Abstentions :</i>	1
<i>Nombre de votants :</i>	174
<i>Majorité requise des deux tiers :</i>	116
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	

Fédération de Russie	147
République tchèque	145
Roumanie	118
Ukraine	96
Albanie	1
ex-République yougoslave de Macédoine	1

Groupe D - États d'Amérique latine et des Caraïbes

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	175
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	0
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	175
<i>Abstentions :</i>	0
<i>Nombre de votants :</i>	175
<i>Majorité requise des deux tiers :</i>	117
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	

Argentine	124
Guyana	108
Nicaragua	103
Équateur	83
Bolivie	72
Panama	3
Cuba	2
Mexique	2
Chili	1

Guatemala	1	d'inscrire sur les bulletins de vote les noms des États pour
Pérou	1	lesquels ils désirent voter.
Uruguay	1	

Groupe E - États d'Europe occidentale et autres États

Nombre de bulletins déposés :	175
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	175
Abstentions :	3
Nombre de votants :	172
Majorité requise des deux tiers :	115
Nombre de voix obtenues :	

Canada	168
Finlande	166
Suède	165
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	162
Norvège	3
Danemark	2

Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, l'Argentine, le Bangladesh, le Canada, la République centrafricaine, la Chine, la République tchèque, la Finlande, le Gabon, la Roumanie, la Fédération de Russie, la Suède, le Togo, la Tunisie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sont élus membres du Conseil économique et social pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 1996.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je félicite les États qui ont été élus membres du Conseil économique et social.

Comme il reste quatre sièges à pourvoir pour le Groupe des États d'Asie et deux sièges pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, l'Assemblée va donc procéder au premier tour de scrutin limité.

Conformément à l'article 94 du règlement intérieur, le deuxième tour de scrutin sera limité aux quatre États du Groupe des États d'Asie qui n'ont pas été élus mais qui ont obtenu le plus grand nombre de voix au cours du scrutin précédent, à savoir le Cambodge, la République islamique d'Iran, la Jordanie et le Liban, et aux quatre États du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes qui n'ont pas été élus mais qui ont obtenu le plus grand nombre de voix au cours du scrutin précédent, à savoir la Bolivie, l'Équateur, le Guyana et le Nicaragua.

Les bulletins de vote marqués «B» et «D» vont maintenant être distribués. Je prie les représentants

Les bulletins de vote marqués «B», pour le Groupe des États d'Asie seront déclarés nuls s'ils contiennent des noms d'États autres que le Cambodge, la République islamique d'Iran, la Jordanie ou le Liban ou s'ils contiennent plus de deux noms d'État.

Les bulletins marqués «D», pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, seront déclarés nuls s'ils contiennent des noms d'États autres que la Bolivie.

Je crois comprendre que le représentant de la Bolivie souhaite prendre la parole; je la lui donne.

M. Camacho Omiste (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais informer l'Assemblée générale que ma délégation souhaite retirer sa candidature au deuxième tour du scrutin. Mais je tiens à remercier officiellement toutes les délégations qui nous ont honorés de leur vote et de leur confiance. Nous en sommes très touchés, indépendamment du résultat final du scrutin.

Nous espérons que ce retrait contribuera à la prompte élection de tous les nouveaux membres du Conseil économique et social.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Bolivie de sa coopération.

Conformément au règlement intérieur, nous allons procéder au premier tour de scrutin limité, en tenant compte de la déclaration du représentant de la Bolivie.

Par conséquent, les bulletins de vote marqué «D», pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, seront déclarés nuls s'ils contiennent les noms d'États autres que l'Équateur, le Guyana ou le Nicaragua ou s'ils contiennent plus de deux noms d'État.

Sur l'invitation du Président par intérim, Mme Coelho da Cruz (Angola), Mme Bosheck (Allemagne), Mme Corado-Cuevas (Guatemala), M. Kazykhanov (Kazakhstan) et Mme Raduchowska-Brochwicz (Pologne) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 12 h 50, est reprise à 13 h 25.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

Groupe B - États d'Asie

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	173
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	1
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	172
<i>Abstentions :</i>	0
<i>Nombre de votants :</i>	172
<i>Majorité requise des deux tiers :</i>	115
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	

Liban	123
Jordanie	85
Cambodge	66
Iran (République islamique d')	60

Groupe D - États d'Amérique latine et des Caraïbes

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	173
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	1
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	172
<i>Abstentions :</i>	1
<i>Nombre de votants :</i>	171
<i>Majorité requise des deux tiers :</i>	114

Nombre de voix obtenues :

Guyana	131
Nicaragua	119
Équateur	75
Bolivie	1

Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, le Guyana, le Liban et le Nicaragua sont élus membres du Conseil économique et social pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 1996.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je félicite les États qui viennent d'être élus membres du Conseil économique et social.

Il reste un siège à pourvoir pour le Groupe des États d'Asie. Conformément au règlement intérieur, nous devons procéder à de nouveaux tours de scrutin limité. Toutefois, compte tenu de l'heure, je propose de reporter le vote à 15 h 30.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 30.